

moins et qui les intéressent de plus loin que les députés de l'Ouest du Canada. Quiconque a des oreilles pour entendre, et j'en suis, sait que la question est ici beaucoup plus fondamentale. Il s'agit d'une question nationale, d'une des situations les plus critiques dont il m'ait été donné d'être témoin depuis mon arrivée à la Chambre en 1968.

Le ministre, ce soir, nous a dit être prêt à aller en prison pour les cultivateurs. Il nous a dit quels raccourcis il prendrait, quelles chinoiseries administratives il éviterait pour contourner la loi. On aurait cru entendre les paroles du premier ministre (M. Trudeau) sortir de ses lèvres. Je n'irai pas jusqu'à dire, comme d'autres députés, qu'il n'est que le pantin du premier ministre, qu'il fait ce qu'on lui dit de faire, car ayant suivi de près le ministre de Saskatoon depuis deux ans, l'ayant vu participer aux débats de la Chambre, je suis convaincu que ses actes reflètent ses propres convictions. Nous l'avons vu aujourd'hui. Je l'avais vu plus tôt aujourd'hui se défendre devant la presse nationale en bas dans la salle du Commonwealth. Il essayait d'expliquer le chômage qui existe actuellement au Canada en alléguant qu'il y avait eu augmentation de l'effectif ouvrier. Il a déclaré aux journalistes—et j'espère qu'ils ont pu lire entre les lignes—«Je sais que vous ne pouvez pas comprendre à quoi rime tous ces chiffres, aussi descendez donc avec moi dans la salle du Commonwealth et je vous expliquerai tous les maux de l'économie canadienne». Il essaie de dire au peuple canadien, par l'intermédiaire des journalistes, que le problème actuel est dû à l'accroissement de l'effectif ouvrier, propos que j'ai entendus dès 1945 alors que j'avais cinq ou six ans, propos que j'ai entendu répéter par un ancien premier ministre en 1964, et propos que j'ai entendus chaque fois qu'un communiqué a été émis sur le chômage depuis trois ans.

Le ministre est le plus compétent de tous les ministres du gouvernement actuel lorsqu'il s'agit de présenter une situation trompeuse pour cacher un gâchis que lui et son gouvernement ont engendré. Il est le plus compétent dans ce domaine, car il a l'air doucereux et possède une verve intarissable et il défend sa thèse si brillamment que personne ne le soupçonnerait jamais.

Je me souviens qu'un certain jour d'été, j'ai eu l'occasion de voir dans un petit village appelé Brown's Arm dans la baie de Notre-Dame, dans ma circonscription de Gander-Twillingate, une chose étonnante. Un certain nombre de dames pacifiques décidèrent qu'elles n'étaient pas contentes de l'engagement qu'avait pris leur gouvernement provincial, engagement officiel écrit, au cours de la campagne électorale de 1966, de paver un bout de chemin. Permettez-moi de vous raconter toute l'histoire. Il y a dans cette localité une grande réserve de gravier dont on se servait pour paver les chemins de toute la région de la baie de Notre-Dame. Ces dames se sont dit: «Pourquoi ce gravier devrait-il être transporté d'un bout à l'autre de notre village avec toute la poussière et les dangers qui en résultent pour nos enfants et nos familles?» Il y a quatre ou cinq ans, le gouvernement s'était engagé à paver leurs routes mais n'avait pas tenu sa promesse, alors il n'y avait pas de raison pour qu'il s'en tire impunément. Ces dames décidèrent de former un piquet autour de la sablière d'où provenait la poussière. Ceci a peut-être l'air d'une petite histoire de peu d'importance. Le fait est que la presse canadienne ne l'a jamais relatée.

C'est un des événements les plus importants que j'aie jamais vu se produire. Je vois M. l'Orateur esquisser un sourire. Je vais prouver à Votre Honneur qu'il s'agit là d'un exemple montrant comment la loi s'applique à tous. Ces dames avaient formé un piquet autour de la sablière qui appartenait au ministère provincial des ponts et chaussées. Les services du procureur général donnèrent pour instruction à la police de faire respecter la loi. La gendarmerie royale apparut sur les lieux et informa les dames en question qu'elle aurait à faire respecter la loi à moins que les intéressées ne s'y conforment. Je me souviens d'avoir été le témoin de cet incident déplorable survenu dans une petite communauté. Je ne songe pas à préciser quelles étaient les convictions religieuses de ces gens, mais je me bornerai à indiquer que c'était des gens pacifiques de Notre Dame Bay. Je leur ai tenu ce langage: «Vous ne pouvez enfreindre la loi. Je participe à la mise au point des lois et j'aimerais vous guider dans une cause légitime, mais vous ne pouvez enfreindre la loi.» Je suis aussi professeur, et j'ai passé des années à enseigner aux jeunes l'obéissance à la loi, le respect de la discipline, le respect de la loi du pays. Je me souviens avoir parlé en grand détail de ces questions avec ces gens-là. Le lendemain du jour où la Gendarmerie royale du Canada avait donné un avertissement, la police n'avait pas d'autre solution—et je ne le leur reproche pas—que d'intervenir et d'arrêter ces dames. Ils les ont jetées en prison, et les ont inculpées.

Voilà un exemple d'exécution de la loi. C'était une situation regrettable, mais qui prouve que nul ne peut échapper à la loi. Mais nous nous trouvons aujourd'hui, à la Chambre des communes, en présence d'une situation où l'on vole aux habitants de l'Ouest du Canada 90 millions de dollars, ce qui constitue une violation de la loi de ce pays. Comme l'a fait remarquer mon ami le député de Calgary-Nord (M. Woolliams), nous nous trouvons en présence d'un ministre, éminent avocat de Saskatoon, qui non seulement enfreint la loi, mais est en outre, précisément, le ministre chargé de la Commission du blé. C'est une situation absolument incroyable. Il n'y a que quelques années que je suis ici, et je ne suis qu'une nouvelle recrue, par rapport à certains autres députés, mais j'estime que certaines des observations faites par mes collègues étaient, à n'en point douter, fort pertinentes.

J'espère ce débat sera bien consigné et bien compris parce que le Parlement a subi les derniers outrages. Cela ne s'est pas fait en un jour et tout a commencé aux comités. Je pourrais discourir longuement sur tout ce qui s'y est produit. Je me souviens d'une nuit alors que les partisans du gouvernement organisés en sections de combat sont arrivés au comité et ont fait durer la séance jusqu'à 7 h. ou 7 h 30 du matin pour étudier le bill C-176, afin de l'imposer au peuple canadien. Heureusement, nous avions des gens qui avec l'appui de certains de mes collègues de l'Ouest n'étaient pas prêts à se laisser faire et qui ont réussi à contrecarrer les efforts organisés du gouvernement.

• (2.00 a.m.)

J'espère que le peuple canadien sera en mesure de comprendre ce qui se passe dans le pays. Sa situation est telle que nous voyons les dépenses budgétaires soustraites à l'examen de la Chambre des communes, un autre